

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 MAI 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le seize mai, le Conseil communautaire s'est réuni à dix-neuf heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le dix mai précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : **31**

Présents : **16**

ALEX : Patrick HERBIN

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN

MANIGOD : /

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Jean VULLIET

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : **7**

Stéphane CHAUSSON à Sébastien BRIAND, Benjamin DELOCHE à Bruno DUMEIGNIL, Catherine HAUETER à Patrick HERBIN, Didier LATHUILLE à Danièle CARTERON, Isabelle LOUBET GUELPA à Pascale MEROTTO, André PERRILLAT-AMEDE à Jean-Michel DELOCHE, Gaëlle VERJUS à Jean VULLIET

Excusés : **4**

Laurence AUDETTE, Claude COLLOMB-PATTON, Amandine DUNAND, Chantal PASSET

Absents : **4**

Stéphane BESSON, Pierre BIBOLLET, Alexandre HAMELIN, Nelly VEYRAT-DUREBEX

Secrétaire de séance : Pierre BARRUCAND

DEL2023-040 - BUDGET PRINCIPAL – AVANCE DE TRESORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE « MOBILITE »

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu l'avis du Bureau du 9 mai 2023,

Le budget annexe « Mobilité » (Service Public Industriel et Commercial - nomenclature M43), nouvellement créé, bénéficie d'une trésorerie distincte de celle du budget principal (nomenclature M57).

Considérant que le budget principal bénéficie actuellement d'une trésorerie suffisante et dans un souci d'économie de frais financiers afférents à l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire, il est proposé de prolonger l'avance de trésorerie, à titre gratuit, du budget principal au budget annexe, selon les conditions suivantes :

- Montant maximum : 1 000 000 € ;
- Date butoir de remboursement : 30 juin 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** le versement par le budget principal, d'une avance de trésorerie au profit du budget annexe « Mobilité », conformément aux modalités présentées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Pierre BARRUCAND



*Délibération transmise en Préfecture le 31/05/2023
Publiée le 31/05/2023*